

4 - Le cancer du col de l'utérus en Loire-Atlantique

Fréquence

Tableau 1 - Admissions en affection de longue durée (1) - code CIM10 : C53

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'admissions pour cancer du col de l'utérus					45	37	42	47	40	38	34	37	45			

Tableau 2 - Incidence recensée par le registre (démarrage en 1998)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Cancers infiltrants recensés par le registre																
Nombre de nouveaux cas de cancers infiltrants du col de l'utérus				35	48	47	46	64	45	38	48	52	46			
Taux d'incidence standardisé des cancers infiltrants du col de l'utérus (2)				3,8	5,6	5,2	5,9	7,6	5,6	4,3	5,3	5,8	5,1			
Cancers in situ recensés par le registre																
Nombre de nouveaux cas de cancers in situ du col de l'utérus				188	263	209	215	202	177	124	178	200	166			
Taux d'incidence standardisé des cancers in situ du col de l'utérus (2)				28,8	40,5	31,7	33,2	29,5	26,1	19,4	25,3	29,4	24,4			

Tableau 3 - Mortalité par cancer de l'utérus (col et corps) - codes CIM 9 : 179,180,182 ; codes CIM10 : C53-C55

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre total de décès (col et corps)	37	53	53	41	48	44	35	37	37	44	53	51	45			
Taux moyen de mortalité standardisé (3)	6,9	6,3	6,3	6,1	5,6	5,3	4,7	4,2	4,7	5,4	5,6	5,4				

Sources : Services médicaux des caisses d'assurance maladie (régime général, MSA, RSI), Registre des cancers de Loire-Atlantique/Vendée, Inserm CépiDc, Insee

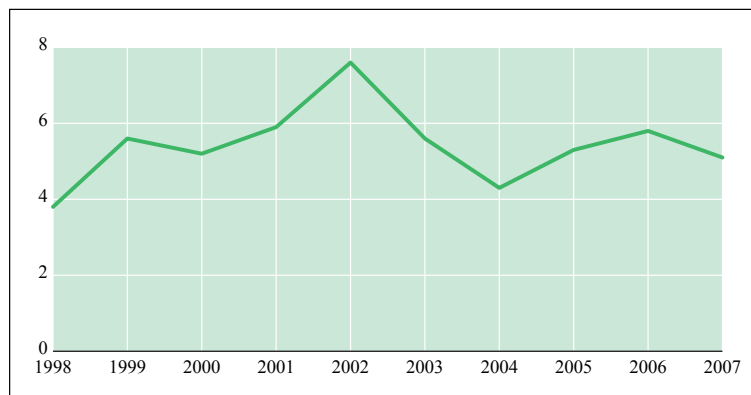
Exploitation ORS

(1) données qui concernent les personnes protégées par le régime général, le régime agricole (MSA) et le régime des professions indépendantes (RSI)

(2) taux pour 100 000 habitants standardisé sur la population mondiale

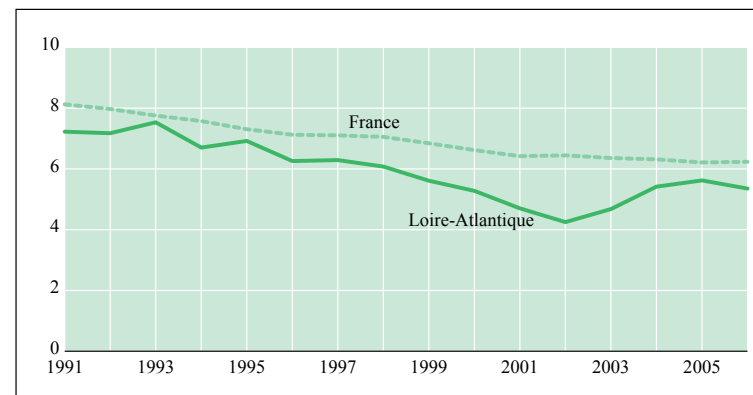
(3) taux pour 100 000 habitants standardisé sur la population européenne IARC76, moyenne sur les 3 années n-1, n, n+1

Figure 1 - Evolution du taux d'incidence standardisé (2) du cancer du col de l'utérus (infiltrant) en Loire-Atlantique depuis 1998



Source : Registre des cancers de Loire-Atlantique/Vendée

Figure 2 - Evolution du taux de mortalité (3) par cancer de l'utérus (col et corps) en Loire-Atlantique et en France métropolitaine depuis 1991



Sources : Inserm CépiDc, Insee

Exploitation ORS

Cancer in situ
cancer très superficiel et bien limité, sans aucune extension en profondeur, locale ou à distance

Cancer infiltrant
cancer qui n'est pas "in situ", même s'il est de taille limitée

Frottis remboursés

Tableau 1 - Bénéficiaires de frottis, réalisés en secteur libéral, remboursés par l'assurance maladie - données par année
(Régime général hors sections locales mutualistes, MSA hors Gamex, régime des professions indépendantes)

	Femmes âgées de ...	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		25-65 ans	25-65 ans	25-65 ans	25-65 ans	25-65 ans	25-65 ans	25-65 ans	25-65 ans
Nombre de femmes couvertes (estimation) (1)		256 914	261 876	264 313	282 745	291 273	293 791	301 391	307 484
Nombre de bénéficiaires de frottis dans l'année (2)		74 561	75 895	77 746	77 445	76 193	78 683	81 520	91 483
Taux de bénéficiaires sur une année		29 %	29 %	29 %	27 %	26 %	27 %	27 %	30 %

Tableau 2 - Bénéficiaires de frottis, réalisés en secteur libéral, remboursés par l'assurance maladie - données cumulées sur 3 années
(Régime général hors sections locales mutualistes, MSA hors Gamex, régime des professions indépendantes)

Femmes âgées de ...	2001-2002-2003	2002-2003-2004	2003-2004-2005	2004-2005-2006	2005-2006-2007	2006-2007-2008
	25-65 ans	25-65 ans	25-65 ans	25-65 ans	25-65 ans	25-65 ans
Nombre de bénéficiaires de frottis sur 3 années (3)	174 759	174 761	183 403	183 238	183 928	204 703
Taux de bénéficiaires sur 3 années	67 %	66 %	65 %	63 %	63 %	68 %

Sources : Caisses d'assurance maladie (régime général, MSA, RSI)

Exploitation ORS

(1) nombre de femmes de la tranche d'âge considérée (25-65 ans) couvertes par le régime général (hors sections mutualistes), la MSA (hors GAMEX) ou le régime des professions indépendantes - estimations Urcam au 1er janvier pour 2001, 2002, 2003 et au 30 juin pour 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

(2) nombre de femmes de la tranche d'âge considérée (25-65 ans), affiliées au régime général (hors sections mutualistes), à la MSA (hors GAMEX), ou au régime des professions indépendantes, à qui au moins un acte de frottis réalisé l'année n en secteur libéral a été remboursé. Une femme ayant eu deux frottis dans l'année est comptée une seule fois.

(3) nombre de femmes de la tranche d'âge considérée (25-65 ans), affiliées au régime général (hors sections mutualistes), à la MSA (hors GAMEX), ou au régime des professions indépendantes, à qui au moins un acte de frottis réalisé au cours des années n-1, n ou n+1 en secteur libéral a été remboursé. Une femme ayant eu deux frottis au cours de ces trois années est comptée une seule fois.